



RAPPORT DE RECHERCHE

N° 2023-3

DISCRIMINATIONS ETHNO-RACIALES DANS L'ACCES AU LOGEMENT SOCIAL : UN TEST DES GUICHETS D'ENREGISTREMENT

SYLVAIN CHAREYRON, YANNICK L'HORTY

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement

Sylvain CHAREYRON¹, Yannick L'HORTY²

Mars 2023

Résumé

Nous mesurons les discriminations ethno-raciales dans l'accès à l'information des demandeurs de logement social sur la base d'un échantillon composé de 1 875 guichets d'enregistrement, soit près des deux tiers des guichets officiels en France entière. Entre avril et mai 2022, deux candidates ont envoyé à chacun de ces guichets des courriels indiquant qu'elles souhaitaient déposer un dossier de demande de logement social et sollicitant des informations sur les démarches à suivre. Les noms et prénoms des demandeuses suggèrent pour l'une une origine française et pour l'autre une origine d'Afrique de l'Ouest. Aucune autre information ne distingue les deux candidates.

Nous montrons d'une part que près de la moitié des guichets n'apporte aucune réponse aux demandes d'information des deux candidates, ce qui interroge sur la qualité du service public et sur l'un des objectifs principaux de la loi ALUR (2014) instaurant un droit à l'information et une équité de traitement du demandeur. D'autre part, parmi les guichets apportant au moins une réponse, plus d'un tiers ne répond qu'à une seule des deux candidates, le plus fréquemment à celle présumée d'origine française. Parmi les guichets qui apportent des réponses aux deux candidates, 22,6 % formulent des réponses différenciées à des demandes équivalentes : ils orientent de façon différente les deux candidates, ils accompagnent plus intensément la candidate présumée d'origine française, ou ils ajoutent des informations démotivantes pour la candidate présumée d'origine africaine. Les écarts de taux de réponse et de taux de réponse positive sont statistiquement significatifs. Au total, seulement 25,5 % des guichets répondent positivement et de manière similaire aux demandes d'information des deux candidates.

Les différences de taux de réponse et plus encore les différences dans le contenu des réponses sont essentiellement le fait des guichets gérés par les communes et non par les bailleurs sociaux. Ces discriminations se manifestent davantage dans les communes les plus « favorisées », par leur composition sociale (faible part des étrangers, des immigrés, des employés et ouvriers, des non diplômés), par leur situation économique (faibles taux de chômage, taux de pauvreté, revenu médian élevé), par la tension du marché locatif local (zone tendue, soumise au rattrapage SRU). Elles ont pour conséquences d'orienter les demandeurs vers les localités les plus défavorisées, et donc de ne pas contribuer à la diversité sociale du logement. Ce comportement prend à contre-pied l'objectif d'égalité de traitement des demandeurs imposé par la loi et participe à la ségrégation sociale des quartiers.

Codes JEL : C81, C93, H53, I38, R31

Mots clés : discrimination, logement social, guichet d'enregistrement, test de correspondance

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet « Testing Représentatif des Inégalités d'Accès au Logement Social » (TRIALS) qui a bénéficié du soutien et de l'accompagnement des associations du réseau REEL. Nous remercions particulièrement Jean-François Le Néen (Fondation Abbé Pierre), Sylvain Camuzat (Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement), Violette Volson (Association Droits & Habitats), Marion Persil (Habiter enfin !) et Pauline Portefaix (Fondation Abbé Pierre). Nous remercions également Denis Anne, Berlanda de Souza et Kenza Djani pour leur aide dans la collecte des données.

¹ UPEC, ERUDITE (EA 437), TEPP (FR 2042), F-77454, Créteil, sylvain.chareyron@u-pec.fr

² Univ Gustave Eiffel, ERUDITE (EA 437), TEPP (FR 2042), F-77454, Marne-La-Vallée, France, yannick.lhorty@univ-eiffel.fr

Introduction

Dans l'ensemble des pays d'Europe, le parc public de logement social constitue l'habitat principal des immigrés extra-européens, dont la part nombre augmente depuis plusieurs décennies. Il joue donc un rôle essentiel dans les processus de ségrégation urbaine. Or le nombre d'immigrés non-européens progresse plus vite dans les quartiers où se situent des grands ensembles et où la population est composée majoritairement d'habitants en logement sociaux, ce qui a pour effet de diminuer la diversité et d'accentuer la ségrégation dans ces quartiers (Verdugo et Toma, 2018). Au sein même du parc de logement social, davantage que la proportion absolue d'immigrés dans les occupants, c'est sa répartition dans l'espace qui joue un rôle déterminant en matière de ségrégation sociale. Dès lors, l'accès au parc social situés en dehors des grands ensembles urbains pour les immigrés extra-européens et pour leurs descendants recouvre à la fois un enjeu crucial pour l'intégration des personnes et un enjeu de mixité sociale pour les collectivités.

Depuis les années 2000, des chercheurs interrogent les phénomènes discriminatoires ethno-raciaux dans l'accès au logement social, au travers d'études essentiellement sociologiques et qualitatives. En outre, depuis 2014 et la loi ALUR, une réforme importante de la demande et des attributions a été initiée et elle a été poursuivie par plusieurs réformes successives. Ces réformes souhaitent apporter plus de transparence dans la gestion de la demande et des attributions, instaurer un droit à l'information du demandeur de logement social et simplifier les démarches. Ces éléments de contexte nous ont amené à retenir une approche quantitative en utilisant la méthode du test par correspondance pour vérifier la qualité de la mise en œuvre de ce droit à l'information du demandeur, qui constitue la première étape d'un long parcours pour accéder au logement social.

Les travaux de recherche consacrés à la mesure des discriminations privilégient les tests par correspondance qui consistent à comparer les chances de succès de deux candidats fictifs, semblables en tous points à l'exception de la caractéristique dont on veut quantifier l'effet (Riach et Rich, 2002 ; Bertrand et Duflo, 2017 ; Neumark, 2018). Depuis l'étude de Yinger (1986), cette approche a largement été utilisée dans le domaine de l'accès au logement dans le parc privé, pour quantifier les discriminations ethno-raciales, mais elle ne paraît pas pouvoir être appliquée au logement social. En effet l'accès au logement social se fait au travers d'une procédure longue et réglementée comportant plusieurs étapes et plusieurs intermédiaires. Elle suppose la constitution d'un dossier de candidature et son examen par une commission d'attribution, ce qui paraît peu compatible avec la méthodologie du test par correspondance.

Pour contourner cette difficulté, nous réalisons un test par simple demande d'information auprès des guichets officiels d'accès au logement social. 1 875 guichets ont été testés, soit près des deux tiers. A notre connaissance, cette étude est la première à s'appuyer sur un test par correspondance pour mesurer les discriminations dans l'accès au logement social. Plus largement, c'est aussi la première étude à utiliser un test par correspondance pour évaluer l'égalité d'accès aux guichets locaux d'un service public. Une deuxième originalité est que nous

procédons à une analyse approfondie des réponses apportées par les guichets qui nous permet de mettre en évidence des différences de traitement dans le contenu des réponses plus ou moins encourageant. Une troisième originalité est de pouvoir mesurer les effets du contexte local sur la probabilité de discriminer de chaque guichet ce qui nous permet de dresser un profil type de guichet discriminant en nous appuyant sur des indicateurs calculés à partir des données du recensement et d'autres sources de données locales.

Nous mesurons les discriminations dans l'accès à l'information des demandeurs au parc locatif social à l'encontre des personnes d'origine africaine en France à l'aide d'un test de correspondance réalisé sur un large échantillon de guichets d'accès. Nous mettons en évidence un effet marqué des caractéristiques locales des guichets sur l'existence de discriminations dans l'accès au logement social. Les localités discriminantes sont celles où la part des immigrés est la plus faible et où le niveau de vie est le plus élevé. Le comportement discriminant des offreurs locaux de logement social favorise la ségrégation urbaine des populations d'origine extra-européenne et joue à l'encontre des objectifs de mixité sociale poursuivis par les pouvoirs publics.

La première section présente le cadre institutionnel du logement social en France et passe en revue la littérature scientifique sur les discriminations ethno- raciales dans ce contexte en présentant l'intérêt du test de correspondance pour objectiver ces enjeux. La deuxième section présente le protocole expérimental de collecte des données utilisé dans cette étude. La troisième section présente les résultats.

1. Discriminations ethno- raciales et inégalités d'accès au logement social en France : état du savoir et cadre juridique

La problématique des inégalités d'accès au logement social est un objet de recherche pour les sciences sociales depuis plusieurs décennies. Dans l'ensemble, les travaux qui abordent ces questions privilégient l'angle du niveau de vie des accédants et celui de leur origine ethno- raciale.

Le logement social, un espace d'accueil privilégié pour les populations modestes et immigrées

Au 1er janvier 2021, 15,6 % des résidences principales en France sont des logements locatifs sociaux, soit 5,2 millions de logements sociaux qui abritent plus de 11 millions de résidents (Salomond, 2021). Les logements du parc locatif social sont les logements appartenant à des organismes de HLM (habitation à loyer modéré) et les logements conventionnés des sociétés immobilières d'économie mixte, non soumis à la loi de 1948. Selon le rapport de l'Union Social pour l'Habitat (2020), 84% des logements ordinaires du parc social appartiennent à des organismes Hlm (Office Public de l'Habitat, Entreprises Sociales de l'Habitat ou coopératives). Les 16% restants sont gérés par l'Etat, les collectivités territoriales, des établissements publics locaux et d'autres opérateurs agréés. Selon les données du système national d'enregistrement

des demandes de logement locatif social (SNE), on comptabilise 2 250 700 demandeurs de logement social fin 2021, dont 34% déjà locataires du parc (demande de mutation). On dénombre par ailleurs environ 445 000 emménagements chaque année dans le parc social, dans le parc libéré par des déménagements (environ 383 000) ou dans le parc nouveau (construit ou acquis non occupé).

La vocation du parc social de logements est d'améliorer l'habitat des personnes de ressources modestes ou défavorisées. Le logement social occupe donc une place centrale dans l'habitat des personnes immigrées et de leurs descendants. Selon l'enquête « Trajectoire et Origine » de 2008, les logements HLM représentent environ 56 % de l'habitat des personnes immigrées d'Afrique subsaharienne et de celles originaires d'Algérie. Cette part n'a cessé de progresser sur les cinquante dernières années, sous l'effet de la diversité croissante des origines des populations immigrées en France. La proportion de personnes originaire d'Afrique subsaharienne représentait 26,4 % en 1982 contre 43,5 % en 1999 (Verdugo, 2011). Pour autant, les résidents d'HLM sont constitués à plus de 60 % par la population majoritaire, non immigrée, et seulement à 12,8 % par les Africains et les Maghrébins et à 10,3 % par leurs descendants (Pan Ké Shon et Scodellaro, 2011).

Dans la thèse qu'elle a consacrée à la mixité sociale dans le logement, Noémie Houard (2009) rappelle que le législateur imposait déjà en 1954, puis en 1968, des quotas aux sociétés de HLM, y compris privées, afin qu'elles acceptent de loger des populations considérées alors par elles comme « indésirables » : expulsées du parc privé, logées en cité de transit et, de fait, essentiellement immigrées, personnes sans emploi ou à très faibles revenus. Avec la réforme de Raymond Barre en 1977, les HLM sont officiellement désignés comme les logements de la classe moyenne inférieure et des ménages pauvres, tandis que le parc privé est destiné aux catégories de ménages plus aisés. Les aides à la pierre et la création de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) permettent alors aux classes moyennes de devenir propriétaires accédant dans le parc privé ou d'accéder au parc locatif conventionné, libérant ainsi des logements sociaux pour les ménages plus modestes, eux-mêmes solvabilisés par l'APL. Parallèlement, le rôle des maires dans les attributions de logements sociaux se trouve renforcé par l'acte I de la décentralisation, entre 1982 et 1986.

Suite au repositionnement des HLM face à la paupérisation de leur parc et à la dégradation de leur image, la problématique du droit au logement se développe dans les années 1980. Le droit au logement apparaît comme un droit fondamental à valeur constitutionnel qui vise à garantir à tout individu le droit d'avoir un toit. Il découle du préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ». Le droit au logement est explicitement évoqué dans la loi Quilliot de 1982, selon laquelle « le droit à l'habitat est un droit fondamental », puis dans la loi Mermaz en 1989 et la loi Besson en 1990, qui évoque pour la première fois la garantie du droit au logement ouvrant la question de sa valeur juridique. Il est aussi rappelé dans une décision du Conseil constitutionnel de 1995 : « La

possibilité de disposer d'un logement décent est un objectif à valeur constitutionnelle ». La loi SRU sur les logements sociaux de 2000 invoque elle aussi le concept de « logement décent ». Malgré ces lois, le droit au logement reste globalement peu appliqué, en l'absence d'un caractère contraignant. Ce constat est à l'origine des débats sur le « droit opposable au logement », apparu au début des années 2000. La loi Dalo de 2007 instaure ce droit au logement opposable et reconnaît un droit au logement décent et indépendant aux personnes (résidant en France de façon stable et régulière) qui ne peuvent y accéder par leurs propres moyens.

Les études sur discriminations ethno- raciales dans l'accès au logement social

La thématique des discriminations ethno- raciales dans l'accès au parc social a émergé à partir du début des années 2000. Pour Kirszbaum et Simon (2001), les obstacles rencontrés pour se loger dans le secteur privé par les populations immigrées ou supposées telles contribuent directement à reporter la pression de la demande sur le parc social. Leur étude exploite les témoignages d'acteurs associatifs et les données de signalements du 114, qui était le numéro d'appel gratuit à disposition des victimes et témoins de discriminations raciales mis en place en 2000. 12 % des appels concernaient des problèmes de logements et des faits de discriminations, au sens le plus large, à la fois dans le parc privé et dans le parc social.

Les bailleurs sociaux et les élus locaux partagent souvent un même souci de maîtrise du peuplement (Morel-Journal et Sala Pala, 2011). Le recours à la notion de risque s'est ainsi progressivement constitué comme une norme de gestion des bailleurs sociaux et a forgé les représentations des élus et des pouvoirs publics (Simon, 2003). Pour les bailleurs, il s'agit avant tout d'un objectif gestionnaire et commercial : il faut limiter les risques locatifs (impayés de loyer et conflits de voisinage, etc.). Pour les élus, l'objectif est davantage politique et lié à des enjeux électoraux. Ces acteurs élaborent donc des règles et des outils à partir de savoirs empiriques et de statistiques descriptives afin de repérer les « populations difficiles » et de pouvoir agir sur la distribution spatiale des ménages qu'ils logent (Sala Pala, 2013) dans le but de « placer le « bon » candidat au « bon » endroit » (Bourgeois, 2018). Les acteurs évaluent donc les situations afin de « distinguer les candidats dignes d'être logés de ceux qui ne le sont pas : ils forment des jugements quant aux risques qu'ils représentent pour le bailleur » (Ibid., p.7). Ils s'appuient à la fois sur les informations contenues dans les dossiers de demande, sur des impressions recueillies lors des entretiens en face-à-face et sur leur expérience de terrain, ce qui les conduit à l'élaboration de « catégories pratiques officieuses » (Ibid., p.7) : d'un côté les « profils à risque » et de l'autre, des candidats plus « stables ».

Ces raisonnements renvoient à des discriminations statistiques, comme le remarquait Simon (2003) pour qui « le fait d'avoir réuni un certain nombre d'informations négatives sur un groupe conduit à éviter d'admettre les ménages que l'on rattache au groupe » (p.78). Ces discriminations s'appliquent alors particulièrement à l'encontre des populations immigrées ou aux ménages à faibles ressources suspectés d'impayés de loyer. Elles échapperaient aux intentions discriminatoires des agents en étant contenues dans les objectifs même du système de gestion de la demande de logement social, qualifié de « contexte institutionnel favorisant

les discriminations » (Ibid., p.90). A l'inverse, pour Marine Bourgeois ce sont les agents de l'organisme HLM qui jouent un rôle central dans les processus d'attribution. Selon elle, c'est « en reconnaissant aux acteurs locaux le pouvoir de hiérarchiser et de sélectionner les demandeurs de logement, [que] l'État autorise finalement l'émergence de ces stratégies de peuplement et de ces pratiques discriminatoires » (Bourgeois, 2018, p. 8). A partir d'une ethnographie comparée de trois agglomérations françaises et six organismes HLM, elle souligne la faiblesse de la capacité d'intervention de l'État et montre que l'attribution des logements n'est discrétionnaire et discriminatoire que dans certaines configurations spécifiques, en fonction des marges de manœuvre dont dispose le bailleur, de l'état du patrimoine social et des comportements des acteurs locaux.

Au-delà des critères légaux, des critères implicites interviennent dans les décisions d'attribution de logement. Bonnal et al. (2013) s'intéressent aux différences de durée d'attente pour accéder à un logement social entre les ménages d'origine européenne et les ménages d'origine non européenne à partir de l'enquête Logement 2006. Ils montrent que les ménages non européens sont confrontés à des durées plus longues et que des décompositions statistiques n'expliquent que 60 % des écarts, laissant une place potentiellement importante à des discriminations. Pour autant, les auteurs indiquent que des variables absentes des enquêtes peuvent aussi expliquer ces écarts, tels que des problèmes financiers (non-paiement des loyers), culturels (modes de vie différents de celui des ménages d'origine européenne) ou d'insécurité (dégradations, violence, etc.).

L'apport des tests par correspondance à la mesure des discriminations dans l'accès au logement

Ces travaux sur les discriminations dans l'accès logement social, majoritairement de nature qualitative, accordent une large place au ressenti des acteurs du logement social et à celui des usagers mais ils n'ont pas pour objet de contribuer à la mesure statistique des discriminations. Seule l'étude de Bonnal et al. (2013) fait exception, en fournissant un chiffrage indirect à l'aide d'une méthode de décomposition. Pour autant, elle ne mesure les discriminations que de façon résiduelle et non de façon directe.

Pour parvenir à mesurer de façon objective les discriminations dans l'accès au logement, comme dans l'accès à l'emploi ou à d'autres marchés, la méthode la plus utilisée est celle du test par correspondance qui consiste à comparer les réponses obtenues en réponse à une offre par deux candidats semblables en tous points sauf sur la caractéristique dont on veut tester l'effet. Cette méthode a été appliquée dans le domaine de l'accès au logement dans le parc privé depuis les années 1980 aux Etats-Unis et a apporté de multiples preuves expérimentales de discriminations, en particulier pour les discriminations ethno-raciales qui sont les plus étudiées (Yinger, 1986 ; Page, 1995 ; Choi et al., 2005 ; Hanson & Hawley, 2011 ; Hanson & Santas, 2014). Elle a aussi été appliquée dans de nombreux pays d'Europe. Avec la généralisation d'internet et des sites d'annonces immobilières, le test de correspondance, qui consiste à envoyer des courriels de demande fictive, s'est imposé comme le moyen le plus

efficace de réaliser des testing sur le marché du logement. Flage (2018) identifie 29 études scientifiques ayant appliqué cette méthode dans 15 pays différents. Il conclut que les candidats signalant une origine étrangère par la consonance de leur nom de famille ont deux fois moins de chance en moyenne d'être invité à visiter un logement en location que les candidats majoritaires.

La méthode du test par correspondance a été utilisée en France sur le marché du logement pour mesurer des discriminations à raison de l'âge ou de l'origine ethno-raciale par cinq études, toutes consacrées au parc locatif privé. Bonnet et al. (2015) exploitent une campagne réalisée au printemps 2009 en réponse à 250 annonces de biens immobiliers à louer en Ile-de-France pendant laquelle des figurants ont téléphoné aux loueurs en révélant des informations personnelles selon un protocole préétabli. Acolin et al. (2016) ont envoyé des courriers électroniques pour six candidats dont 5 avec un nom de famille évoquant une origine étrangère, en réponse à 300 annonces publiées sur internet pendant deux mois, entre avril et mai 2014, jusqu'à atteindre un total de 1800 réponses sur la France entière. Ces deux études concluent à l'existence de fortes discriminations dans l'accès au logement privé selon l'origine ethnique sans pouvoir véritablement ni les spatialiser, ni en interpréter les causes. Bunel et al. (2021) ont étudié l'ampleur de la discrimination dans l'accès au logement de candidats d'origine maghrébine à Paris à l'aide d'une campagne de testing menée entre début avril et fin mai 2016. Les chercheurs ont envoyé quatre messages sollicitant la visite d'un logement en réponse à 504 annonces immobilières émanant de particuliers ou d'agences immobilières, soit un envoi de 2016 réponses. Ils concluent que les discriminations à l'encontre des individus d'origine maghrébine sont fortes dans l'accès au logement parisien et qu'elles sont peu liées à la fragilité financière supposée de ces individus. Le Gallo et al. (2020) ont réalisé un testing de couverture nationale, sur les 50 plus grandes aires urbaines de France métropolitaine, ciblant plusieurs motifs de discriminations : l'âge, l'origine, le lieu de résidence et leurs combinaisons. Le protocole a consisté à envoyer, entre juin et décembre 2016, 5 candidatures fictives en réponse à une sélection de 5 000 annonces de locations dans le parc privé réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain, soit 100 annonces par aire urbaine ou encore 25 000 réponses à des annonces immobilières. Chareyron et al. (2019) évaluent à l'aide de tests de correspondance répétés les effets d'un courrier de sensibilisation signé par le Défenseur des Droits indiquant à des agences immobilières qu'elles ont fait l'objet d'un test et leur rappelant le cadre légal et les sanctions auxquelles elles s'exposaient. Les résultats indiquent que le courrier est un puissant réducteur de discriminations qui réduit significativement la discrimination à l'encontre du candidat appartenant au groupe minoritaire jusqu'à 9 mois après son envoi. On peut évoquer également l'étude de Challe et al. (2021) qui explore les discriminations selon la configuration familiale, à Paris, et celle de Bunel et al. (2021) qui analyse le marché immobilier de tourisme. Ces études sont autant d'illustrations de la capacité des tests de correspondance à mesurer des discriminations sur le marché locatif, mais aucune ne porte sur le parc social.

2. Le protocole de test

L'étude des inégalités et discriminations dans le parc social paraît *a priori* peu compatible avec une approche par testing dans la mesure où le processus de sélection des candidatures s'effectue sur la base d'un examen de dossiers et nécessite un temps d'instruction le plus souvent très long. La procédure est réglementée, elle suppose de constituer un dossier de candidature, présenté devant une commission d'attribution, au terme d'un parcours comportant plusieurs étapes, du dépôt de la demande jusqu'à l'attribution du logement. C'est pourquoi nous avons fait le choix de procéder à un test par demande d'information, qui est une variante d'un test par correspondance.

Un test par simple demande d'information

L'enregistrement des demandes de logement social a fait l'objet d'une réforme importante qui a abouti à la mise en place d'un nouveau système national d'enregistrement (SNE) de la demande de logement locatif social au printemps 2011. Toute personne qui souhaite obtenir un logement social doit constituer un dossier comprenant un ensemble de pièces officielles (numéro de Sécurité sociale des demandeurs, copie des cartes nationales d'identité, du livret de famille, deux derniers avis d'imposition). La demande peut être faite soit directement en ligne, sur un site internet dédié : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>, soit en remplissant le formulaire de demande de logement social (Cerfa n°14069*03) et en le déposant auprès d'un guichet d'enregistrement. Près de 3000 points d'accès au logement social sont identifiés dans le SNE, dont 1972 collectivités territoriales (communes, EPCI, CCAS,...) et 866 bailleurs, les autres points d'accès étant des services de l'Etat et des gestionnaires du SNE. Le dépôt d'un dossier sur le site du SNE permet d'obtenir un numéro unique de demandeur, qui peut ensuite être communiqué dans l'ensemble des démarches sans avoir à dupliquer son dossier de demande, ce qui est plus simple pour les demandeurs. Notons que les seules conditions pour accéder au logement social sont 1) d'être de nationalité française ou d'être admis à séjourner régulièrement sur le territoire français ; 2) de disposer de ressources inférieures aux plafonds de ressources définis annuellement par la réglementation.

La fonction des guichets d'enregistrement est d'accompagner et d'orienter les demandeurs. En théorie des biens publics, la situation en matière d'accès à l'information sur les guichets d'enregistrement est celle de non-rivalité : l'accès de l'un à l'information ne prive pas la consommation d'information par un autre. La situation est aussi celle de forte excluabilité : les gestionnaires des guichets peuvent facilement ne pas diffuser toute l'information. Faible rivalité et forte excluabilité caractérisent les biens clubs. Pour autant, dans une pure logique de service public, le rôle des guichets est de diffuser toute l'information disponible sur l'accès au logement social. A ce titre la loi ALUR (2014) instaure un droit à l'information du demandeur de logement social à travers le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) que les EPCI dotés d'un programme local de l'habitat (PLH) sont obligés de produire. Celui-ci doit notamment contenir le délai

maximal dans lequel tout demandeur qui le souhaite doit être reçu après l'enregistrement de sa demande de logement social - et la détermination des responsables de cette réception - ainsi que les règles communes quant au contenu et aux modalités de l'information délivrée aux demandeurs.

Pour effectuer les tests, nous utilisons une approche par simple demande d'information, qui permet de contourner la difficulté qu'il y a de construire de vrais-faux dossiers de candidature au logement social. Ce type d'approche a été utilisé avec succès sur le marché du travail par Challe *et al.* (2020) qui n'utilisent pas une candidature composée d'un CV et d'une lettre de motivation en réponse à une offre, mais une demande d'informations complémentaires sur les modalités de candidature. Cette « candidature à la candidature » peut elle-même être réalisée en réponse à des offres d'emploi publiées ou sous forme spontanée. Un simple courriel de prise de contact peut être adressé à un employeur pour solliciter des informations sur la procédure de sélection des candidatures ou sur l'existence de postes vacants dans l'entreprise. On réduit ici le coût de production de la candidature puisque cette approche ne requiert pas de produire de CV et présente donc l'avantage de tester un éventail beaucoup plus large d'emplois offerts, sans introduire de biais de sélection dans le choix des professions, ce qui permet de fournir des résultats sur des données représentatives du flux d'offres d'emploi. En contrepartie, elle fournit un indicateur partiel des inégalités dans l'accès à l'emploi. Un recruteur peut répondre à une demande d'information, mais discriminer au stade de la sélection des CV. Pour autant, une différence de réponse entre deux demandes d'information qui ne se distinguent que sur la base d'un critère prohibé est une discrimination. Dans leur étude, Challe *et al.* (2020) mettent en évidence le fait que cette approche conduit aux mêmes résultats qu'un test classique d'envoi de candidatures en réponse à des offres.

Deux candidates fictives, un critère de discrimination

Appliquée à l'accès au logement social, cette approche consiste à ce que les candidats fictifs à la location sociale contactent des guichets d'accès au logement social pour leur poser une question précise sur les modalités de dépôt d'un dossier de candidature. Cette approche est pertinente dans le cadre du système national d'enregistrement dans la mesure où les guichets enregistreurs (c'est-à-dire tous les bailleurs et les collectivités territoriales qui le souhaitent et en font la demande) sont aussi des points de contacts et des sources d'information et d'orientation pour les demandeurs. Ce faisant, les candidats au logement social révèlent dans leur courriel de demande d'informations une caractéristique centrale dont on veut tester l'effet. Nous avons choisi de tester l'existence d'une discrimination selon une origine d'Afrique de l'Ouest. Les candidates sont des femmes dont les noms et prénoms ont été choisis parmi les plus fréquents pour les personnes nées en France dans les années 1980, à partir des fichiers des recensements de la population. L'étude consiste à comparer les réponses obtenues par des candidates dont la consonance des noms et prénoms évoque une origine française, Aurélie Martin et Emilie Thomas, à celles obtenues par des candidates dont les identités suggèrent une origine d'Afrique de l'Ouest, Aminata Coulibaly et Fatou Diallo.

L'urgence du besoin de logement est explicitée et motivée dans les textes des demandes d'information³. Pour autant, les messages sont équivalents en termes de nombre de caractères, d'urgence exprimée et de niveau de langage. Le contenu des scripts et l'ordre d'envoi des demandes est permuté de façon aléatoire tout au long de l'expérimentation : Aurélie Martin a envoyé autant de fois le premier script que le deuxième, autant de fois en première position qu'en deuxième, de sorte que ni l'ordre d'envoi ni le contenu du message ne peuvent influencer les taux de succès.

Bonjour

Je vous écris parce que je suis dans une situation critique et j'ai besoin d'un logement social à XXX. Je suis actuellement dans un logement trop petit et trop cher. Pourriez-vous m'indiquer comment déposer un dossier de demande et quelles sont les pièces à vous transmettre ?

Merci par avance pour votre aide et vos conseils.

Cordialement

Aurélie Martin

Bonjour,

Je vous contacte car je suis dans une situation très difficile et j'ai besoin d'habiter à XXX car je cherche à me rapprocher de mon travail. Je souhaite donc déposer une demande de logement social. Pouvez-vous me dire, s'il vous plait, quelle est la marche à suivre et quels sont les documents à fournir ? En vous remerciant d'avance.

Bien cordialement

Aminata Coulibaly

³ Les textes des demandes d'information ont été rédigés en concertation avec les membres du réseau REEL.

3. Résultats des tests

Nous avons testé 1 875 guichets en France entière, y compris dans les DOM, soit 3 750 courriels de demande d'information dont les retours constituent nos observations. Pour un taux de réponse de 35%, il est théoriquement possible de détecter, au seuil de risque de 5%, un écart de 5 points de pourcentage dans les taux de réponses obtenus par les deux candidats avec une probabilité de 90%. Dans cette situation, un écart absolu de 5 points de pourcentage correspond à un écart relatif (rapporté à 35 points de pourcentage) de moins de 15%, ce qui est inférieur aux écarts généralement obtenus dans le marché du logement privé en France entre les candidats d'origine française et les candidats d'origine étrangère.

Les guichets testés sont composés de communes et EPCI (77,4 % des guichets, soit 1452), de bailleurs sociaux (18,8 % soit 333 guichets), de représentants de l'Etat (3,8 %) et d'autres réservataires (1 %). Parmi les 333 bailleurs, la forme juridique la plus représentée est celle de l'entreprise sociale pour l'habitat (ESH - 47,4 %), suivie des offices publics pour l'habitat (OPH - 41,7 %) et des sociétés d'économie mixte (SEM - 10,8%).

Chaque guichet reçoit les deux demandes d'information, envoyées à une semaine d'intervalle, le 28 avril et le 5 mai 2022. Nous sommes sur un échantillon très large, couvrant les 2/3 des guichets accessibles au grand public en France. Cet échantillon est donc représentatif des conditions d'accès au logement social en France.

Nous avons eu des confirmations d'envois et de réceptions pour 1 696 adresses, soit 3 392 messages. Nous considérons donc les 1696 tests valides. Ces 3 392 demandes d'information, envoyées et réceptionnées, ont fait l'objet de 1 495 messages de réponses, correspondant à 1 388 réponses individuelles (parfois 2, voire même 3 réponses pour un message). Le taux de réponse global est donc de 40,9 % (1 388/3 392). Nous dénombrons un total de 854 guichets qui n'ont répondu à aucune de nos candidates, soit 50,3 %. Nous dénombrons 842 guichets actifs qui ont répondu à au moins une candidate. Ces taux de réponse peuvent être considérés comme globalement faibles, s'agissant de guichets d'accès au logement social. A titre de comparaison, ils sont de 47,3 % pour l'accès au logement privé à Paris (Challe *et al.*, 2019), ou encore, de 60 % pour des candidatures à une formation sélective de niveau master à l'Université, qui correspondent à un service public d'inscription à une ressource sélective (Chareyron *et al.* 2022).

Résultats bruts

Nous observons une différence dans le nombre de réponses des deux profils de candidates au logement social, de 52 réponses au total (tableau 1). La différence absolue des taux de succès dépasse 3 points de pourcentage (pp). La différence relative est de 7,2 %. Cet écart est significatif au seuil de 5%.

Tableau 1. Taux de réponse des deux candidates fictives

	Identité d'origine française	Identité d'origine africaine	Écart	P-valeur
Taux de réponse	42,45%	39,39%	3,066% **	0,0347
Nombre de réponses	720	668	52	

Note : la dernière colonne du tableau présente la p-value de tests d'égalité de proportion.

*** $p < 0,01$, l'écart est significatif à un seuil de risque de 1%.

** $p < 0,05$, l'écart est significatif à un seuil de risque de 5%.

* $p < 0,1$, l'écart est significatif à un seuil de risque de 10%.

Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS/REEL.

Nous avons examiné les 1388 réponses individuelles en les codant selon des modalités simples : 0 – Réponse neutre, ni positive ni négative (accusé de réception, automatique ou non, message d'absence, message indiquant un changement d'adresse, etc.) ; 1 - Réponse positive ; 2 – Réponse négative. Le détail figure dans le tableau 2.

Tableau 2. Structure des réponses

	Neutre	Positive	Négative
Identité d'origine africaine	19	624	24
Identité d'origine française	17	684	19

Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS/REEL.

Au total, la part des réponses positives dans le total des réponses est de 94,3 % (1308/1388). Le taux de réponse positive est de 38,6 % (1308/3392). La différence de taux de réponse positive n'est que légèrement supérieure à celle des taux de réponse (tableau 3). Elle est de 3,5 pp dans l'absolu et de 8,8 % en termes relatifs.

Tableau 3. Taux de réponse positive des deux candidates fictives

	Identité d'origine française	Identité d'origine africaine	Écart	P-valeur
Taux de succès	40,33%	36,79%	3,538% **	0,0171
Nombre de réponses positives	684	624	60	

Note : la dernière colonne du tableau présente la p-valeur de tests d'égalité de proportion.

*** $p < 0,01$, l'écart est significatif à un seuil de risque de 1%.

** $p < 0,05$, l'écart est significatif à un seuil de risque de 5%.

* $p < 0,1$, l'écart est significatif à un seuil de risque de 10%.

Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS/REEL.

Si l'on décompose les résultats par type de guichet, la discrimination apparaît significative seulement lorsque le guichet correspond à une commune. Les communes sont cependant les guichets les plus présents dans le fichier SNE et le fait que la discrimination chez les bailleurs et représentants de l'Etat ne soit pas significative peut être due à un manque de puissance statistique (un nombre faible d'observations rend les tests et les estimations imprécises). On observe par ailleurs que les taux de réponses positives chez les bailleurs ESH et OPH sont très faibles : moins de 10%, quelle que soit la candidate.

Tableau 4. Discriminations selon le type de guichet

	Taux de réponses positives		Écart entre les deux candidates	
	Identité d'origine française	Identité d'origine africaine	Écart	p-value
Commune	42,01	38,10	3,91%**	0,036
Total Bailleur	6,90	5,40	1,50%	0,519
ESH	3,16	0,63	2,5%	0,214
OPH	7,19	7,91	-0,72%	0,820
Autre bailleur	22,22	16,67	5,55%	0,767
Représentant de l'Etat	54,93	57,75	-2,82%	0,866
Autre	42,11	44,74	-2,63%	0,817

Note : la dernière colonne du tableau présente la p-valeur de tests d'égalité de proportion.

*** $p < 0,01$, l'écart est significatif à un seuil de risque de 1%.

** $p < 0,05$, l'écart est significatif à un seuil de risque de 5%.

* $p < 0,1$, l'écart est significatif à un seuil de risque de 10%.

Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS/REEL.

Analyse qualitative des réponses positives

Nous observons donc une différence de traitement entre les deux candidates du point de vue du nombre de réponses positives reçues. Comme les non réponses peuvent s'expliquer par des phénomènes purement aléatoires (rotation des personnels dans la semaine, surcharge de travail au moment de la réception du courriel des demandes, problèmes techniques, etc.), elles profitent parfois aux personnes potentiellement discriminées. On dénombre 114 réponses positives uniquement données à la candidate présumée africaine et 172 réponses positives uniquement pour la candidate présumée française. Au total, parmi les 842 guichets actifs qui ont répondu positivement à au moins l'une des candidates, 286 n'ont répondu qu'à une seule candidate, soit 34 %. On dénombre en outre 114 réponses positives uniques pour Aminata Coulibaly et 172 pour Aurélie Martin. La différence des réponses positives est de 58 réponses en faveur d'Aurélie. Elle correspond à l'essentiel des écarts entre les deux candidates.

Dans cette section, nous effectuons une analyse plus approfondie du contenu des réponses positives, en nous focalisant sur les 536 guichets qui ont répondu aux deux candidates. Une lecture approfondie de ces réponses révèle des différences de contenu dans certains des messages adressés aux deux candidates qui suggèrent des niveaux différenciés d'accompagnement et d'encouragement dans leurs démarches par les gestionnaires des guichets du logement social. Nous avons effectué une typologie de ces différences en quatre types de messages, qui sont autant de formes particulières de différences de traitement :

1. La non réponse : il est répondu à l'une et pas à l'autre des candidates

2. La différence d'orientation : les deux demandeuses obtiennent des réponses de nature différente : l'une est orientée uniquement vers le site national, l'autre est encouragée à prendre un rendez-vous ou à déposer un dossier auprès de la commune ; les possibilités d'orientation proposées à la candidate présumée d'origine africaine sont moins riches (uniquement le portail national)

3. La différence dans l'intensité d'accompagnement : le répondant ajoute une ou plusieurs informations qui vont encourager la candidate présumée d'origine française dans ses démarches, en indiquant une ligne directe ou en ajoutant une liste détaillée des pièces à fournir pour constituer le dossier

4. L'ajout d'une information décourageante : le répondant ajoute une information de nature à démotiver la candidate présumée d'origine africaine

Des exemples de chaque type de réponse sont donnés en annexe 1. Contrairement aux non réponses, les différences de contenu sur des réponses positives n'ont pas un caractère aléatoire. Nous constatons que pour les trois différences de contenu, la candidate dont les noms et prénoms suggèrent une origine africaine est systématiquement pénalisée. Il paraît

donc important de dénombrer chacune de ces situations qui correspondent à des différences de traitement dans la gestion des candidatures et sont donc des discriminations.

Le dénombrement des différences de contenu donne :

- 65 différences d'orientation
- 55 différences dans l'intensité d'accompagnement
- 6 ajouts d'une information décourageante

On compte ainsi 126 guichets qui ont adressé des réponses positives mais dont le contenu est différencié selon les deux candidates. C'est plus du double de la différence du nombre de réponses positives. Ce résultat illustre l'intérêt d'une analyse approfondie des contenus des messages lorsque l'on teste des guichets d'accès à un service public.

Parmi les 536 guichets qui apportent des réponses positives aux deux candidates, 126 le font dans l'inégalité, soit 23,5 % des guichets. Ces différences ne seraient pas apparues en l'absence de l'analyse approfondie des contenus des messages de réponses que nous avons réalisée.

En résumé, sur les 1 696 guichets d'accès au logement social qui ont été testés valablement, la moitié des guichets n'apporte aucune réponse aux deux candidates (854). Parmi les 842 guichets qui apportent des réponses positives, plus d'un tiers ne répond qu'à une seule des deux candidates (286), plus fréquemment à celle présumée d'origine française (172 contre 114). Les écarts de taux de réponse et de taux de réponse positive sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %. Parmi les guichets qui apportent des réponses aux deux candidates, 126 forment des réponses différenciées à des demandes équivalentes (soit 23,5 %) : 65 orientent de façon différente les deux candidates, en défaveur de celle d'origine africaine, 55 accompagnent plus intensément la candidate présumée d'origine française, 6 ajoutent des informations démotivantes pour la candidate présumée d'origine africaine seulement. On recense finalement 410 guichets qui répondent positivement et dans l'égalité aux demandes d'information des deux candidates, soit 24,2 % de l'ensemble des guichets testés valablement et 48.7 % de l'ensemble des guichets actifs.

Codage et enrichissement des données

Les données permettent d'approcher les discriminations de deux points de vue :

- Celui des demandeurs : on dispose d'une base de données de 3750 candidatures et il s'agit d'évaluer les déterminants du succès des demandeurs.
- Celui des guichets : la base contient alors 1 875 observations correspondant à autant de guichets testés.

Nous avons codé deux variables d'intérêt au niveau des guichets :

- Les guichets qui donnent une réponse positive à la candidate française mais ne répondent pas à la candidate africaine (N=172), que l'on dénomme « discriminants réponse ».
- Les guichets qui donnent des contenus différents de réponses positives, plus favorables pour la candidate d'origine française présumée que pour la candidate d'origine africaine supposée (N=125), la variable la plus large est dénommée « discriminants réponse et contenu ».

Dans un premier temps, nous allons explorer les discriminations selon le point de vue des demandeurs. Dans un deuxième temps, nous étudierons les guichets. Il est important de noter que l'approche par les guichets ne prend pas en compte les guichets qui ont donné une réponse positive à la candidate d'origine africaine et pas de réponse à celle d'origine française. Il s'agit ici de préciser les caractéristiques des guichets qui ont pénalisé Aminata Coulibaly.

Par ailleurs, nous avons enrichi la base de données avec une douzaine de variables contextuelles mesurées à la commune à l'aide des données du recensement général de la population et d'autres sources⁴. Ces variables documentent la nature du guichet d'accès au logement social, le niveau de tension locale sur le marché du logement, la composition socio-démographique de la population locale et le contexte économique et social local. Elles ont été renseignées pour les localités des 1 875 guichets testés. La liste détaillée figure dans le tableau 4.

⁴ Le type de guichet et le type de bailleur proviennent du fichier du SNE. La variable « commune en zone tendue » est issue du simulateur de la Direction de l'Information légale et administrative (DILA). Les communes soumises à rattrapage SRU sont issues du bilan triennal de la loi SRU 2017-2019.

Tableau 4. Variables contextuelles prises en compte dans l'analyse

Type de variable	Variable détaillée
Caractéristiques du guichet	Type de guichet (commune, bailleur...)
	Type de bailleur (OPH, ESH, SEM)
Tensions sur le marché du logement	Commune en zone tendue
	Commune soumise à rattrapage SRU (carencée)
Composition socio-démographique de la population locale	Nombre d'immigrés/habitant
	Nombre d'étrangers/habitant
	Densité moyenne (habitants/km ²)
	Part des employés et ouvriers
	Part de la population sans aucun diplôme ou certificat d'études primaires (non scolarisés)
Contexte socio-économique local	Taux de chômage au sens du recensement des 15-64 ans
	Médiane du revenu disponible par unité de consommation
	Taux de pauvreté

Confirmation économétrique

Les taux bruts de réussite sont issus d'une expérience dans laquelle les caractéristiques des candidates sont parfaitement contrôlées, ce qui permet de neutraliser toutes les sources d'hétérogénéité du côté des candidatures, mais nous ne contrôlons pas les caractéristiques des guichets. Il importe de vérifier si des différences dans les caractéristiques des localités n'expliquent pas au moins en partie les résultats. En outre, il importe de vérifier également si les permutations des scripts et des ordres d'envoi des candidates n'expliquent pas en partie les écarts de taux de réponse.

Nous estimons un modèle linéaire en probabilité selon la spécification suivante.

$$REP_{iltc} = \alpha + \beta Afr_i + \gamma X_l + \tau T_{il} + \varphi_t + \alpha D_c + \varepsilon_{iltc} \quad (1)$$

Où REP_{il} est une variable dichotomique indiquant alternativement si le guichet l donne ou non une réponse positive à la candidate i vivant dans la commune c à la date t . Afr_i est une variable indiquant si la candidate est d'origine Africaine présumée. X_l correspond aux caractéristiques du guichet. T_{il} correspond au vecteur de variables de contrôle liées aux caractéristiques de l'envoi de la candidate i au guichet l . D_c est un vecteur de caractéristiques de la commune dans laquelle se situe le logement. φ_t sont les effets fixes de la date de l'envoi. Les erreurs types sont groupées au niveau du guichet.

Le tableau 5 présente le résultat des estimations par MCO de l'équation (1)⁵. L'introduction dans l'estimation des caractéristiques de l'envoi, du guichet et de la commune ne modifie pas substantiellement les résultats obtenus dans la colonne (1). La candidate d'origine africaine présumée a une probabilité plus faible de 3,2 points de pourcentage de recevoir une réponse positive par rapport à la candidate d'origine française supposée. Cela correspond à un écart relatif de 9,2%, ce qui apparaît plus faible que les niveaux de discrimination obtenus dans le parc privé. Par exemple, Acolin, Bostic, et Painter (2016) et Challe et al. (2022) obtiennent, en France, une discrimination d'environ 20% dans l'accès au logement privé des personnes dont l'identité évoque une origine nord-africaine.

Tableau 5 : Effet de l'origine africaine sur la probabilité de recevoir une réponse positive

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Orig. africaine	-0,031*** (0,009)	-0,032*** (0,009)	-0,032*** (0,009)	-0,032*** (0,009)	-0,032*** (0,009)
Car. de l'envoi		X	X	X	X
Car. logement			X	X	X
E.F. date				X	X
Car. commune					X
Observations	3 750	3 750	3 750	3 750	3 634
R2	0,001	0,005	0,161	0,161	0,177

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées au logement entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : l'ordre d'envoi, le jeu de l'envoi et le script utilisé. Les caractéristiques du logement sont : le type de guichet et la localisation (département). Les caractéristiques de la commune sont : la proportion d'étrangers, d'employés et d'ouvriers, de personnes sans diplôme, la densité d'habitant dans la commune, le taux de chômage et le revenu médian.

Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS/REEL.

Les tableaux A3 et A4 en annexe 2 présentent des estimations séparées entre les guichets de type commune et ceux de type bailleur. La discrimination est significative uniquement pour les communes. Dans le cas des bailleurs, la discrimination est faiblement significative lorsque qu'aucun contrôle n'est introduit mais l'écart n'est plus significatif une fois tous les contrôles introduits. La probabilité de détecter un écart significatif dans ce petit sous-échantillon est cependant assez faible. La probabilité de détecter, au seuil de risque de 5%, un écart de 4 points de pourcentage y est ainsi de 48%.

L'influence du contexte local

Dans cette section, nous explorons la relation entre la composition de la commune et le niveau de discrimination envers la candidate présumée d'origine africaine. Comme nous avons

⁵ Les résultats d'estimation de modèles probit, présentés dans le tableau A1 en annexe, sont similaires. Les résultats obtenus sur des estimations incluant seulement les guichets pour lesquels au moins une réponse a été obtenue sont également similaires. Ces résultats sont présentés dans le tableau A2. Les écarts absolus sont plus élevés mais, dans la mesure où le taux de réponses sur cet échantillon est beaucoup plus élevé, les écarts relatifs sont très proches. Par exemple, l'écart relatif de taux de réponses positives entre la candidate d'origine française et la candidate d'origine Africaine est de 9,6% dans le tableau A2 contre 9,2% dans le tableau 1.

fusionné notre ensemble de données expérimentales avec les données du recensement, nous disposons d'informations sur un large éventail de caractéristiques de la commune. Cela nous permet d'explorer la relation entre la discrimination et la composition ethnique de la commune en contrôlant différentes caractéristiques locales. A cette fin, nous déterminons pour chaque guichet, s'il a favorisé ou non la candidate d'origine française.

La part des discriminants est la plus élevée au sein des guichets-commune, où elle atteint 11 % pour les réponses et 18,6 % pour « réponses et contenu ». Elle est forte aussi au sein des représentants de l'Etat (DDCS, DDETS, DDT, DDTM) mais pour des effectifs très faibles (N=6 ou 14). Elle est faible parmi les bailleurs (resp. 2,1 % et 3,6 %).

Tableau 6 : Guichets discriminants par type de guichets

	Discriminants réponse		Discriminants réponse et contenu	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Commune	159	11,0%	270	18,6%
Bailleur	7	2,1%	12	3,6%
Représentant Etat	6	8,5%	14	19,7%
Autre réservataire	0	0,0%	1	5,3%
	172	9,2%	297	15,8%

Source: *Testing TRIALS, TEPP-CNRS/REEL.*

Le tableau de l'annexe 3 ventile ces données selon la localisation des guichets par région. Il apparaît que les guichets discriminants sont sur-représentés dans un petit nombre de régions : les Hauts-de-France, Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté. Dans ces régions, on constate un traitement inégal au détriment de la candidate d'origine africaine, toutes formes de discriminations confondues, dans plus d'un guichet d'accès au logement social sur cinq. L'Ile-de-France et les autres régions sont moins exposées.

Le tableau 7 présente des statistiques descriptives sur les guichets discriminants. Ces derniers couvrent des territoires où il y a en moyenne moins d'immigrés par habitant, moins d'étrangers pas habitant, qui sont beaucoup moins denses (situés en zone rurale), avec une part d'ouvriers et d'employés et une part des personnes non diplômées proches des autres territoires. Par ailleurs, le taux de chômage y est plus faible, le taux de pauvreté y est plus faible également, la part des ménages en Quartiers prioritaires de la ville (QPV) est réduite et le revenu disponible par unité de consommation (u.c.) est plus élevé. Les communes où les guichets sont discriminants sont moins fréquemment en zone tendue, moins fréquemment soumise à rattrapage SRU et le nombre de demandes de logement sociaux pour une attribution y est plus faible.

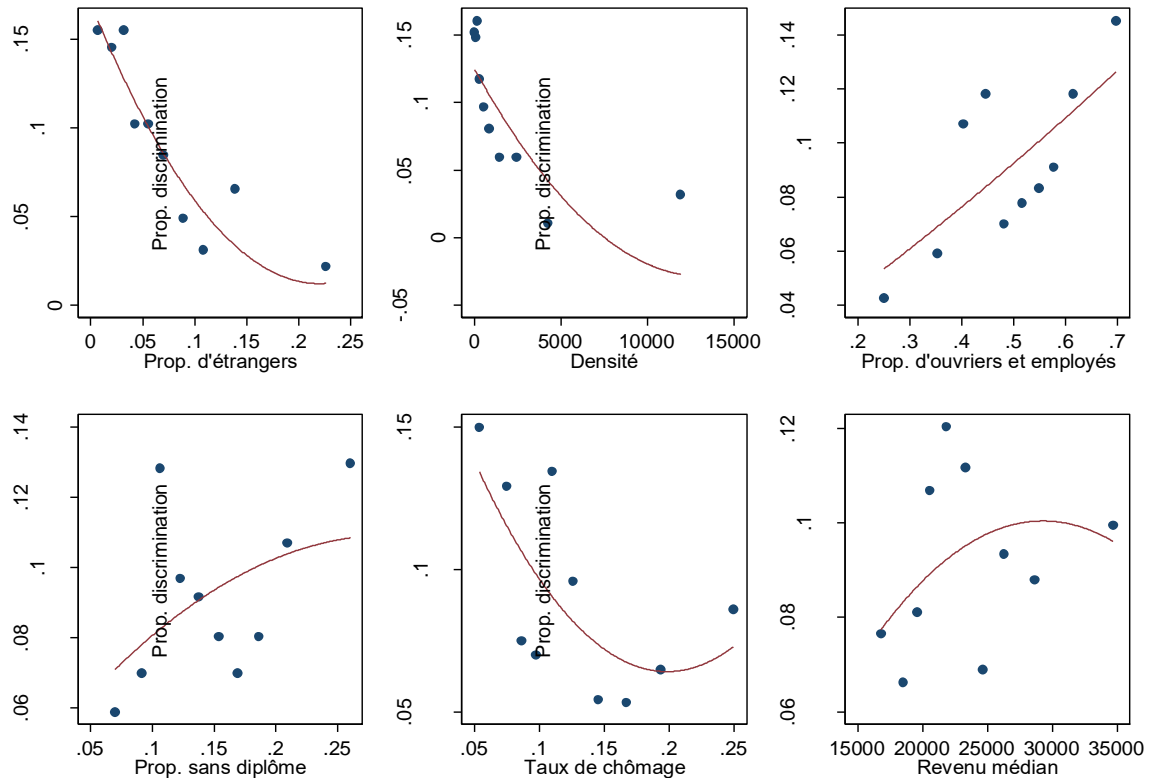
Tableau 7 : Statistiques descriptives sur les guichets discriminants

	Discriminants réponse	Non discriminants réponse	Discriminants réponse et contenu	Non discriminants réponse
Nombre d'immigrés/habitant	7,3%	11,4%	8,7%	11,4%
Nombre d'étrangers/habitant	5,3%	8,3%	6,2%	8,3%
Densité moyenne (hab/km ²)	860,83	2 428,38	891,34	2 542,98
Part des employés et ouvriers	52,3%	48,7%	51,2%	48,6%
Part de la population sans aucun diplôme	15,8%	15,0%	15,1%	15,1%
Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans	12,3%	13,3%	12,0%	13,4%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 708,36	23 403,40	24 396,93	23 252,91
Taux de pauvreté	15,11	16,99	14,58	17,19
Part de la population en quartier prioritaire	11,9%	15,1%	10,3%	15,4%
Commune en zone tendue	12,2%	28,8%	11,1%	30,3%
Commune soumise à rattrapage SRU (carencées)	4,1%	5,5%	5,7%	5,3%
Nombre de demandes (en cours) de logements sociaux pour une attribution	4,55	5,54	5,12	5,53

Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS/REEL.

La figure 1 ci-dessous présente graphiquement la relation entre ces différentes caractéristiques de la commune et le niveau de discrimination envers la candidate présumée d'origine africaine. Les graphiques font apparaître une diminution de la discrimination envers elle lorsque la proportion d'étrangers dans la commune augmente. La discrimination passe, ainsi, de 15% dans les communes sans personnes étrangères à environ 2% dans les communes où vivent plus de 20% de personnes étrangères. D'autres relations peuvent être observées graphiquement. Il apparaît une très forte relation entre le niveau de discrimination et la part d'ouvriers et employés dans le quartier : la discrimination varie de 4% dans les communes où vivent 25% d'ouvriers et employés à 14% dans les communes où vivent 70% d'ouvriers et employés. D'autres relations, apparaissent aussi graphiquement, bien qu'un peu moins nettement. En particulier, le niveau de discrimination semble diminuer avec le taux de chômage et la densité d'habitant et augmenter avec le revenu médian et la proportion de personnes sans diplôme.

Figure 1. Discriminations et contexte local



Note : les lignes rouges correspondent à des ajustements quadratiques.

Nous considérons maintenant le modèle :

$$Discr_{lctd} = \alpha + f(Foreign) + \gamma X_l + \delta D_c + \varphi_t + \mu_d + \varepsilon_{lctd} \quad (2)$$

Où $Discr_{lc}$ est une variable dichotomique indiquant si le guichet l situé dans la commune c avantage ou non la candidate d'origine française. X_l sont les caractéristiques propres au logement et D_c les caractéristiques de la commune. $f(Etranger)$ est une fonction appliquée à la part de personnes étrangères dans le quartier. Comme nous ne connaissons pas, a priori, la forme de la relation entre la discrimination et la part d'étrangers, nous considérons alternativement des formes linéaires, quadratiques et en tranche. μ_d sont des effets fixes départementaux. φ_t sont les effets fixes de la date de l'envoi. Les erreurs-types sont groupées à la commune.

Les résultats de l'équation (2), concernant les variables d'intérêts, sont présentés dans le tableau 8. La table A3 en annexe présente également les coefficients estimés de certaines variables de contrôle. L'ajout des caractéristiques de la commune en colonne (2) ne modifie pas le constat d'une relation linéaire significative entre le niveau de discrimination et la proportion de personnes étrangères dans la commune : une augmentation de 10 points de pourcentage de la proportion de personnes étrangères dans la commune diminue de 4,4

points de pourcentage la probabilité de discrimination. En revanche, la proportion d'étrangers élevée au carré ne ressort pas significativement une fois que les caractéristiques de la commune sont prises en compte (colonne 4). Dans les colonnes (5) et (6), on permet à l'effet sur la discrimination de la proportion d'étrangers dans la commune de varier de façon plus flexible en spécifiant une variable dichotomique par quartile. Ces spécifications donnent des R2 plus faibles que celle de la colonne (2) alors que le nombre de coefficients est plus important. Les coefficients estimés sont également faiblement significatifs, une fois contrôlés des caractéristiques des communes. C'est donc, ici, une relation linéaire entre proportion d'étrangers et discrimination qui correspond le mieux aux données.

Le tableau A5 en annexe montre également que les bailleurs ESH et OPH tendent à discriminer significativement moins que les communes. Néanmoins cette différence tend à diminuer avec l'introduction des caractéristiques des communes et la spécification plus flexible de la proportion de personnes étrangères dans la commune. La différence entre le guichet bailleur ESH et le guichet commune n'est pas significative en colonnes (4) et (6). Cela tend à indiquer que les différences de niveau de discrimination entre les guichets sont, en partie, dues à des différences de contexte local.

On observe également que d'autres caractéristiques de la commune sont fortement reliées au niveau de discrimination. Le niveau de discrimination apparaît ainsi augmenter significativement avec le revenu médian dans la commune et avec la proportion d'ouvriers et d'employés. En revanche, il tend à diminuer avec le niveau du taux de chômage. Ces éléments indiquent que la composition ethnique n'est pas le seul facteur explicatif de la discrimination et que les candidates d'origine africaine se voient orienter par la discrimination vers des communes relativement pauvres et au taux de chômage élevé.

Tableau 8. Relation entre la discrimination et la composition ethnique du quartier

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Prop. étrangers	-0,468***	-0,433***	-1,049***	-0,745**		
	(0,120)	(0,145)	(0,320)	(0,368)		
(Prop. étrangers)^2			2,194**	1,094		
			(0,929)	(1,013)		
<u>Prop. étrangers (Réf : Q1)</u>						
Q2					-0,032	-0,022
					(0,024)	(0,025)
Q3					-0,062**	-0,043
					(0,024)	(0,028)
Q4					-0,082***	-0,060*
					(0,026)	(0,031)
Car. Logement	X	X	X	X	X	X
E.F. date	X	X	X	X	X	X
E.F. département	X	X	X	X	X	X
Car. Commune		X		X		X
Observations	1 839	1 792	1 839	1 792	1 839	1 792
R2	0,084	0,098	0,086	0,098	0,084	0,097

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées à la commune entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : l'ordre d'envoi, le jeu de l'envoi et le script utilisé. Les caractéristiques du guichet sont : le type de guichet. Les caractéristiques de la commune sont : la proportion d'employés et d'ouvriers, de personnes sans diplôme, la densité d'habitant dans la commune, le taux de chômage et le revenu médian. Q1 correspond aux communes qui comprennent entre 0% et 3,1% d'étrangers. Q2 correspond aux communes qui comprennent entre 3,1% et 6,2% d'étrangers. Q3 correspond aux communes qui comprennent entre 6,2% et 10,7% d'étrangers. Q4 correspond aux communes qui comprennent 10,7% d'étrangers ou plus.

Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS/REEL.

Conclusion

Dans cette étude, nous avons mesuré les discriminations à l'entrée dans le logement social sur la base d'un échantillon composé de 1 875 guichets d'accès, soit près des deux tiers des guichets d'enregistrement officiels en France entière. Entre avril et mai 2022, deux candidates ont envoyé à chacun de ces guichets des courriels indiquant qu'elles souhaitaient déposer un dossier de logement social et sollicitant des informations sur les démarches à suivre. Les noms et prénoms des demandeuses suggèrent pour l'une une origine française et pour l'autre une origine d'Afrique de l'Ouest. Aucune autre information ne distingue les deux candidates.

Près de la moitié des guichets n'apporte aucune réponse aux demandes d'information des deux candidates. Parmi les guichets apportant au moins une réponse, plus d'un tiers ne répond qu'à une seule des deux candidates, le plus fréquemment à celle présumée d'origine française. Les écarts de taux de réponse et de taux de réponse positive sont statistiquement significatifs. Parmi les guichets qui apportent des réponses aux deux candidates, 23,5 % formulent des réponses différenciées à des demandes équivalentes : ils orientent de façon différente les deux candidates, ils accompagnent plus intensément la candidate d'origine

française présumée, ou ils ajoutent des informations démotivantes pour celle dont les noms et prénoms suggèrent une origine africaine. Au total, seulement 25,5 % des guichets répondent positivement et dans l'égalité aux demandes d'information des deux candidates.

La candidate d'origine africaine présumée a une probabilité plus faible de 3,2 points de pourcentage de recevoir une réponse positive par rapport à la candidate d'origine française. Cela correspond à un écart relatif de 9,2%. La différence est robuste à la prise en compte de nombreuses variables de contrôle. Cet écart significatif apparaît toutefois beaucoup plus faible que les niveaux de discrimination obtenus dans le parc privé.

Les différences de taux de réponse et plus encore les différences dans le contenu des réponses sont essentiellement le fait des guichets gérés par les communes et non par les bailleurs sociaux. Ces discriminations se manifestent dans les communes les plus favorisées par leur composition sociale (part des étrangers, des immigrés, des employés et ouvriers, des non diplômés), par leur situation économique (taux de chômage, taux de pauvreté, revenu médian), par la tension du marché locatif local (zone tendue, soumise au rattrapage SRU). Elles ont pour conséquences d'orienter les demandeurs vers les localités les plus défavorisées et au taux de chômage élevé, et donc de ne pas contribuer à la diversité sociale du logement. Ce comportement prend à contre-pieds l'objectif de mixité du logement social imposé par le Code de l'urbanisme et le Code de la construction et de l'habitation. Il participe à la ségrégation sociale des quartiers.

Cette étude montre que le droit à l'information et l'égalité de traitement des demandeurs de logement social ne sont pas toujours respectés. Les différences de traitement observées sont moins marquées comparativement au parc privé mais elles existent. Il s'agit pourtant de la première étape d'accès au logement social et il n'y a pas d'enjeux à priori, puisqu'à ce stade, l'objet est uniquement d'informer un demandeur. Cela peut laisser présager des comportements discriminatoires plus marqués aux étapes ultérieures « à enjeux » de la sélection des candidats à l'attribution d'un logement.

Références citées

Acolin, A., Bostic, R. & Painter, G. (2016). "A field study of rental market discrimination across origins in France". *Journal of Urban Economics*, 95, 49-63.

ATD-Quart monde. *Rapport inter-associatif sur les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources* (2020, juin, 171 pages).

Bonnal, L., Boumahdi, R., & Favard, P. (2013). « Inégalités d'accès au logement social: peut-on parler de discrimination? ». *Économie et statistique*, 464(1), 15-33.

Bonnet, F., Lalé, E., Safi, M. & Wasmer, E. (2015). « Better residential than ethnic discrimination! Reconciling audit and interview findings in the Parisian housing market". *Urban Studies*, 53(13), 2815-2833.

Bourgeois, M. (2017). *Tris et sélections des populations dans le logement social: une ethnographie comparée de trois villes françaises* (Doctoral dissertation, Paris, Institut d'études politiques).

Bourgeois M. (2018), « Logement social : des bons et des mauvais candidats ? », *Revue Projet*, vol. 364, no. 3, 2018, pp. 48-54.

Bunel, M., L'Horty, Y., Mbaye, S., du Parquet, L., Petit P. (2021). « Testing for discrimination in leisure accommodation », *Annals of Economics and Statistics*, 2021, No. 141, pp. 23-48.

Bunel, M., L'Horty, Y., du Parquet, L., & Petit, P (2021). « La discrimination liée à l'origine, sur le marché du logement à Paris », *Revue Française d'Economie*, n°1, vol XXXVI, juillet 2021.

Castell L., Rivalin R. et Thouilleux C., 2016, « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », *Les Dossiers de la Drees*, n° 8, p. 32-52.

Challe, L. Chareyron, S., L'Horty, Y. et Petit P. (2020). « Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal », Rapport de Recherche de TEPP, n° 2020-01. 35 pages.

Challe, L., Le Gallo, J., L'Horty, Y., du Parquet, L., et Petit P. (2021). « Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configurations familiales à Paris », *Population*, 76, 77-114.

Chareyron, S., L'Horty, Y., Petit, P., & Mbaye S. (2019). « Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine », Rapport de recherche de TEPP, n°19-5.

Chareyron, S., L'Horty, (2022). « Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale ». Rapport de recherche de TEPP, n°22-4.

Flage, A. (2018). "Ethnic and Gender Discrimination in the Rental Housing Market: Evidence from a Meta-Analysis of Correspondence Tests, 2006-2017". *Journal of Housing Economics*, vol 41, pp, 251-273.

Hanson, A. and Hawley, Z. (2011) "Do landlords discriminate in the rental housing market? Evidence from an internet field experiment in US cities," *Journal of Urban Economics*, 70 (2-3), 99-114.

Hanson, A. & Santas, M. (2014). Field experiment tests for discrimination against hispanics in the U.S. rental housing market. *Southern Economic Journal*, 81(1), 135–167.

Houard, N. (2009). *Droit au logement et mixité. Les contradictions du logement social*. Thèse de doctorat en sciences politiques.

Kirszbaum, T., & Simon, P. (2001). « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social ». Note de synthèse N°3 du GIP GELD, 84 pages.

Le Gallo, J., L'Horty, Y., du Parquet, L., & Petit P. (2021). « Discrimination in Access to Housing: A Test on Urban Areas in Metropolitan France ». *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 2019, 513, pp 27–45.

Morel Journal C., Sala Pala V. (2011), « Le peuplement, catégorie montante des politiques urbaines néolibérales ? Le cas de Saint-Etienne », *Métropoles*.

Neumark D., (2018). "Experimental Research on Labor Market Discrimination", *Journal of Economic Literature*, Vol. 56 (3), 799–866.

Oh, S.J. & Yinger, J. (2015). "What have we learned from paired testing in housing markets?", in *Why Housing Agents Discriminate: The Measurement, Causes, and Consequences of Housing Discrimination*, John Yinger, e-book.

Page, M. (1995). "Racial and ethnic discrimination in urban housing markets: Evidence from a recent audit study", *Journal of Urban Economics*. 38(2), 183–206.

Pan Ké Shon J-L, Scodellaro C (2011) « Discrimination et ségrégation ethno-raciale en France ». *Working paper* no. 171, Institut national d'études démographiques (Ined), Paris.

Riach, P. A., & Rich. J. (2002). "Field Experiments of Discrimination in the Market Place.", *Economic Journal*, 112 (483): F480–518.

Sala Pala V. (2013), *Discriminations ethniques : les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*, Rennes, PUR Res Publica, 302 p.

Salomond, J-B. (2021). « Au 1^{er} janvier 2021, 15,6 % des résidences principales sont des logements locatifs sociaux », MTECCT, *DATALAB Essentiel*, 7 pages.

Simon P. (2003), « Le logement social en France et la gestion des "populations à risques" », *Hommes et migrations*, vol. 1246, pp. 76-91.

Union sociale pour l'habitat (2020). *Les HLM en chiffres*, Cahiers.

Union sociale pour l'habitat (2019), *Attribution des logements sociaux, politiques de peuplement et intercommunalités : quelles recompositions ?*, Actes du séminaire intermédiaire de la recherche, recherche effectuée par une équipe de recherche pluridisciplinaire des laboratoires TRIANGLE, SAGE, LATTS et du Centre Emile Durkheim pour le compte du CGET, de l'USH, de l'Institut pour la recherche de la Caisse des dépôts, de la Banque des territoires, et du PUCA, tenu le 15 juin 2019, Paris.

Verdugo G (2011). "Public housing and residential segregation of immigrants in France (1968–1999)". *Population* 66(1): 171–196.

Verdugo, G., & Toma, S. (2018). "Can Public Housing Decrease Segregation? Lessons and Challenges From Non-European Immigration in France". *Demography*, 55(5), 1803-1828.

Yinger, J., (1986). "Measuring racial discrimination with fair housing audits: caught in the act". *American Economic Review*, 76(5), 881–893.

Annexe 1. Analyse qualitative des réponses : 4 formes de discrimination

Dans cette annexe, nous donnons des exemples de réponses discriminantes envoyées par le même guichet aux deux candidates fictives.

1. Discrimination par non-réponse

Il s'agit de la mesure habituelle des discriminations dans les opérations de testing, où l'on étudie seulement les écarts de taux de réponse positive. Or ces écarts se confondent en pratique avec les écarts de taux de non réponse.

Réponse Aminata

[pas de réponse]

Réponse Aurélie

Madame,
Afin que nous puissions discuter de vive voix de votre situation, pourriez-vous nous communiquer votre numéro de téléphone.
Cordialement
Bernard XXXXX
Maire adjoint
Chargé du logement

2. Différence d'orientation

Les deux demandeuses obtiennent des réponses de nature différente : l'une est orientée vers le site national, l'autre est encouragée à prendre un rendez-vous ou à déposer un dossier auprès de la commune ; les possibilités d'orientation proposées à la candidate africaine sont moins riches (uniquement le portail national).

Réponse Aminata

Bonjour Madame,
Vous pouvez faire votre demande de logement social directement sur le site internet avec le lien ci-dessous :
<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>
Si vous n'y parvenez pas, vous pouvez nous contacter pour vous aider.
Je reste à votre disposition.
Cordialement.
Sandrine Pxxxxxx
CCAS de xxxxxxxxxxxxxxxxx
T xxxxxxxxxxxxxxxxx

Réponse Aurélie

Bonjour Madame,
Vous pouvez prendre RDV auprès de nos services pour faire votre demande de logement social.
Je vous joins les pièces à apporter lors de votre venue.
Cordialement.
Sandrine Pxxxxxx
CCAS de xxxxxxxxxxxxxxxxx
T xxxxxxxxxxxxxxxxx

3. Différence d'intensité d'accompagnement

Le répondant ajoute une ou plusieurs informations qui vont encourager la candidate d'origine française dans ses démarches : des détails sur les modalités d'attribution, des conseils de nature à augmenter les chances de succès, les noms de localités proches disposant de logements vacants, une adresse de contact ou un numéro de téléphone direct, la liste des pièces à joindre au dossier, une proposition de rendez-vous....

Exemple 1.

Réponse Aminata

Bonjour,
Veuillez trouver en pièce jointe le dossier de demande de logement social.
Cordialement,

Réponse Aurélie

Bonjour,
Nos logements sont proposés après le passage devant une commission d'attribution,
Merci de bien vouloir déposer une demande à XXX Habitation, voir documents ci-joint (vous pouvez le faire directement sur le site, par retour de mail ou par courrier)
Pensez bien à joindre toutes les pièces demandées pour que votre demande soit traitée le plus rapidement possible, on a une commission d'attribution environ tous les 15 jours
Si toute fois vous avez déjà déposé une demande, merci de me préciser sous quel nom ou de me communiquer votre "numéro unique".
Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Exemple 2

Réponse Aminata

Madame,
Par courriel du 30 avril dernier, vous avez appelé mon attention sur les difficultés que vous rencontrez dans votre recherche de logement.
Les informations que vous avez portées à ma connaissance ne contiennent pas le numéro de demande de logement social indispensable pour accéder aux informations de votre dossier.
Pour me permettre de vous apporter une réponse, je vous invite à me le communiquer en retour.
Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes hommages respectueux.
DDETS / PPLS / IA

Réponse Aurélie

Madame,
Par courriel du 27 avril dernier, vous souhaitez créer une demande de logement social.
Pour ce faire, je vous invite soit :
- à vous connecter sur le site www.demande-de-logement-social.gouv.fr <<http://www.demande-de-logement-social.gouv.fr/>>
- à vous adresser à l'un des guichets enregistreurs du Val-d'Oise (services de votre commune ou d'une autre commune d'Ile-de-France ou à un bailleur social).
Je vous précise qu'il vous appartient d'actualiser régulièrement votre demande de logement social en y insérant les pièces justificatives datées de moins de 3 mois, soit auprès d'un guichet enregistreur (mairie ou bailleur social) soit en ligne sur le site www.demande-de-logement-social.gouv.fr <<http://www.demande-de-logement-social.gouv.fr/>> .
Par ailleurs, je vous informe que les logements sociaux réservés de l'État ont pour vocation de permettre l'accès au logement social des ménages prioritaires relevant des critères du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).
Dès lors, je vous invite à vous rapprocher d'un travailleur social, du service social de votre mairie ou des services compétents (maison du droit, conseil départemental) pour vous aider dans vos démarches.
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages respectueux.
DDETS / PPLS / IA

Exemples 3

Réponse Aminata

(...)
Je vous informe que la commune de XXX n'a pas de logement social.
Cordialement,

Madame,
J'ai bien pris connaissance de votre situation et vous invite à faire votre demande sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr> ou par papier en retirant un formulaire à l'accueil de la mairie.
Bien cordialement,

Je reste à votre disposition si besoin et espère que votre démarche aboutira,

Réponse Aurélie

(...)
Je vous informe qu'à XXX, nous n'avons pas de logement social mais à YYY, ils en ont ainsi que ZZZ.
Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et pour vous aider dans vos démarches.
Cordialement,

Madame,
J'ai bien pris connaissance de votre courriel et vous invite à faire une demande de logement sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr> ou à remplir le document https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14069.do en joignant la copie de votre pièce d'identité ainsi que votre dernier avis d'imposition puis à le déposer à l'accueil de la mairie.
A la suite de l'enregistrement de votre demande par vos soins ou par les services, vous recevrez un numéro unique d'enregistrement.
Je reste disponible pour tout complément d'information.

J'espère que votre démarche aboutira et que nous pourrons vous compter parmi les nouveaux Localiens, prochainement,
Restant à votre disposition si besoin.

4. Ajout d'une information décourageante

Le répondant ajoute une information de nature à démotiver la candidate d'origine africaine.

Réponse Aminata

Je tiens à vous informer que le marché du logement social est très tendu en ce moment. Nous avons malheureusement beaucoup de demande pour peu de disponibilités sur XXXX.
N'hésitez pas à compléter au maximum votre demande et à élargir votre demande aux communes voisines.

Réponse Aurélie

Pas d'information supplémentaire

Exemple 2

Réponse Aminata

Le délai moyen d'attente est assez long de l'ordre de 18 mois à 25 mois en moyenne sur l'agglomération.

Réponse Aurélie

Pas d'information supplémentaire

Annexe 2.
Résultats détaillés

Tableau A1 : Effet de l'origine africaine présumée sur la probabilité de recevoir une réponse positive

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Orig. Africaine	-0,031*** (0,009)	-0,032*** (0,009)	-0,032*** (0,009)	-0,033*** (0,009)	-0,033*** (0,009)
Car. de l'envoi		X	X	X	X
Car. logement			X	X	X
E.F. date				X	X
Car. commune					X
AIC	4838,821	4841,775	4287,248	4290,637	4104,131
Observations	3 750	3 750	3 694	3 694	3 556

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées au logement entre parenthèses. Les effets marginaux moyens de modèles probit sont présentés. Les caractéristiques de l'envoi sont : l'ordre d'envoi, le jeu de l'envoi et le script utilisé. Les caractéristiques du guichet sont : le type de guichet et la localisation (département). Les caractéristiques de la commune sont : la proportion d'étrangers, d'employés et d'ouvriers, de personnes sans diplôme, la densité d'habitant dans la commune, le taux de chômage et le revenu médian.
Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS.

Tableau A2 : Effet de l'origine africaine présumée sur la probabilité de recevoir une réponse positive (estimé seulement sur les entreprises pour lesquelles au moins une réponse a été obtenue).

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Orig. Africaine	-0,072*** (0,020)	-0,073*** (0,020)	-0,073*** (0,021)	-0,074*** (0,021)	-0,076*** (0,021)
Car. de l'envoi		X	X	X	X
Car. Logement			X	X	X
E.F. date				X	X
Car. Commune					X
Observations	1 640	1 640	1 640	1 640	1 596
R2	0,008	0,020	0,065	0,066	0,077

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées au logement entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : l'ordre d'envoi, le jeu de l'envoi et le script utilisé. Les caractéristiques du guichet sont : le type de guichet et la localisation (département). Les caractéristiques de la commune sont : la proportion d'étrangers, d'employés et d'ouvriers, de personnes sans diplôme, la densité d'habitant dans la commune, le taux de chômage et le revenu médian.
Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS.

Tableau A3 : Effet de l'origine africaine présumée sur la probabilité de recevoir une réponse positive (Guichets de type commune)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Orig. Africaine	-0,039*** (0,011)	-0,039*** (0,011)	-0,039*** (0,011)	-0,039*** (0,011)	-0,041*** (0,011)
Car. de l'envoi		X	X	X	X
Car. Logement			X	X	X
E.F. date				X	X
Car. Commune					X
Observations	2 866	2 866	2 866	2 866	2 780
R2	0,002	0,006	0,107	0,108	0,124

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées au logement entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : l'ordre d'envoi, le jeu de l'envoi et le script utilisé. Les caractéristiques du guichet sont : le type de guichet et la localisation (département). Les caractéristiques de la commune sont : la proportion d'étrangers, d'employés et d'ouvriers, de personnes sans diplôme, la densité d'habitant dans la commune, le taux de chômage et le revenu médian.

Source: Testing TRIALS,, TEPP-CNRS.

Tableau A4 : Effet de l'origine africaine présumée sur la probabilité de recevoir une réponse positive (Guichets de type bailleur)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Orig. Africaine	-0,015* (0,009)	-0,015* (0,009)	-0,015 (0,010)	-0,015 (0,009)	-0,012 (0,009)
Car. de l'envoi		X	X	X	X
Car. Logement			X	X	X
E.F. date				X	X
Car. Commune					X
Observations	666	666	666	666	646
R2	0,001	0,013	0,241	0,241	0,303

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées au logement entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : l'ordre d'envoi, le jeu de l'envoi et le script utilisé. Les caractéristiques du guichet sont : le type de guichet et la localisation (département). Les caractéristiques de la commune sont : la proportion d'étrangers, d'employés et d'ouvriers, de personnes sans diplôme, la densité d'habitant dans la commune, le taux de chômage et le revenu médian.

Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS.

Tableau A5. Relation entre la discrimination et la composition ethnique du quartier (résultats étendus)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Prop. Etrangers	-0,468***	-0,433***	-1,049***	-0,745**		
	(0,120)	(0,145)	(0,320)	(0,368)		
(Prop. étrangers)^2			2,194**	1,094		
			(0,929)	(1,013)		
Prop. étrangers (Réf : Q1)						
Q2					-0,032	-0,022
					(0,024)	(0,025)
Q3					-0,062**	-0,043
					(0,024)	(0,028)
Q4					-0,082***	-0,060*
					(0,026)	(0,031)
Caractéristiques du logement						
<u>Type de guichet (Réf : Commune)</u>						
Bailleur ESH	-0,072***	-0,040*	-0,062***	-0,037	-0,063***	-0,038
	(0,022)	(0,024)	(0,023)	(0,024)	(0,023)	(0,024)
Bailleur OPH	-0,093***	-0,062***	-0,085***	-0,060***	-0,088***	-0,063***
	(0,016)	(0,018)	(0,017)	(0,018)	(0,017)	(0,018)
Autre bailleur	-0,001	-0,001	0,007	0,001	0,008	0,003
	(0,050)	(0,048)	(0,050)	(0,048)	(0,050)	(0,048)
Rep. Etat	-0,022	0,004	-0,012	0,007	-0,013	0,006
	(0,037)	(0,037)	(0,037)	(0,036)	(0,037)	(0,037)
Autre	0,001	-0,003	0,010	-0,001	0,011	0,002
	(0,049)	(0,044)	(0,049)	(0,044)	(0,049)	(0,044)
Caractéristique de la commune						
Densité (hab./km^2)		0,000		0,000		0,000
		(0,000)		(0,000)		(0,000)
Prop. ouvriers/employés		0,357**		0,350**		0,330**
		(0,139)		(0,139)		(0,138)
Prop. sans diplôme		0,405		0,377		0,360
		(0,311)		(0,316)		(0,314)
Taux de chômage		-0,701**		-0,633**		-0,713**
		(0,305)		(0,321)		(0,315)
Revenue médian (K€)		0,007**		0,006**		0,006**
		(0,003)		(0,003)		(0,003)
Car. logement	X	X	X	X	X	X
E.F. date	X	X	X	X	X	X
E.F. département	X	X	X	X	X	X
Car. commune		X		X		X
Observations	1 839	1 792	1 839	1 792	1 839	1 792
R2	0,084	0,098	0,086	0,098	0,084	0,097

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées à la commune entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : l'ordre d'envoi, le jeu de l'envoi et le script utilisé. Les caractéristiques du guichet sont : le type de guichet. Les caractéristiques de la commune sont : la proportion d'employés et d'ouvriers, de personnes sans diplôme, la densité d'habitant dans la commune, le taux de chômage et le revenu médian. Q1 correspond aux communes qui comprennent entre 0% et 3,1% d'étrangers. Q2 correspond aux communes qui comprennent entre 3,1% et 6,2% d'étrangers. Q3 correspond aux communes qui comprennent entre 6,2% et 10,7% d'étrangers. Q4 correspond aux communes qui comprennent 10,7% d'étrangers ou plus.

Source: Testing TRIALS, TEPP-CNRS.

Annexe 2. Résultats par région

Dans cette annexe, nous ventilons par grande région les variables de discriminations construites au niveau des guichets. Les réponses discriminantes apportées aux sollicitations des candidates fictives sont plus fréquentes dans quelques régions : les Hauts-de-France, Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté. Dans ces régions, on constate un traitement inégal au détriment de la candidate d'origine africaine dans plus d'un guichet d'accès au logement social sur cinq. L'Île-de-France et les autres régions sont moins exposées.

	Nb guichets	Discriminants réponse	%	Discriminants réponse et contenu	%
Hauts de France	224	36	16,1%	50	22,3%
BFC	32	6	18,8%	7	21,9%
Rhône alpes	383	40	10,4%	80	20,9%
Autres régions	471	40	8,5%	64	13,6%
Ile de France	495	29	5,9%	56	11,3%
Auvergne	10	0	0,0%	1	10,0%
Grand-Est	43	0	0,0%	1	2,3%
Ensemble	1658	151	9,1%	259	15,6%

TEPP Rapports de Recherche 2023

23-2. Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises

Laetitia Challe

23-1. Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture?

Serge Blondel, Ngoc-Thao Noet

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-8. Discrimination à l'embauche, grossesse et parentalité : une première évaluation expérimentale

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

22-7. Origine ou couleur de peau? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter

Dianké Tchabo

22-6. Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

22-5. Handicap et discriminations dans l'accès au logement : un test multicritères sur les malvoyants

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-09. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-08. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-07. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-06. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-05. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-04. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-03. La faiblesse du taux d'emploi des séniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-02. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-01. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. _Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierne

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Île-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- **L'Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique**, « ERUDITE », équipe d'accueil n°437 rattachée aux Universités Paris-Est Créteil et Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management**, « CREM », unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville**, « CPN », équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry Val d'Essonne ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit**, « CRED », équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques**, « EPEE », équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Val d'Essonne ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux**, « GAINS », équipe d'accueil n°2167 rattachée à l'Université du Maine ;
- Le **Groupe de Recherche Angevin en Économie et Management**, « GRANEM », unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique**, « LEMNA », équipe d'accueil n°4272, rattachée à l'Université de Nantes ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt** – Paris-Est, « LIPHA-PE », équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'UPEM ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien**, « CEMOI », équipe d'accueil n°EA13, rattachée à l'Université de la Réunion

TEPP rassemble 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.